



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2024 - 007

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du trente janvier au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Jacqueline DELAVELLE

Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, , Damien SCHELL

Absents : Michaël NICOD, Christine TREDANT

Procurations : Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n°2024 - 007 :

Objet : ouverture de crédits en investissement : budget communal (17200) – exercice 2024

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cas où le budget n'a pas encore été adopté, l'exécutif d'une municipalité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater toutes les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Pour l'investissement, il peut procéder au remboursement en capital de la dette et mandater les Restes à Réaliser de l'exercice précédent.

Pour les autres dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut ouvrir des crédits dans la limite d'un quart du montant inscrit au budget prévisionnel de l'exercice précédent, et ce afin d'assurer la continuité de règlement des prestataires. Ces crédits devront ensuite être repris dans le budget prévisionnel correspondant.

La Commission Finances, réunie le 5 février, préconise d'ouvrir les crédits suivants pour le budget communal :

Chapitres / Articles		BP 2023 (€)	Limite (=1/4)	Crédits ouverts
202	Frais doc. d'urbanisme et numérisation du cadastre	6 500.00	1 625.00	0.00
203(1)	Frais d'études, recherche et développement	80 000.00	20 000.00	10 000.00
Ch. 20 : Immobilisations incorporelles		86 500.00	21 625.00	10 000.00
2118	Autres terrains	57 000.00	14 250.00	5 000.00
212(8)	Agencements et aménagements de terrains	256 928.00	64 232.00	47 000.00
2131(2)	Bâtiments scolaires	8 000.00	2 000.00	2 000.00
2131(8)	Autres bâtiments publics	855 251.75	213 812.94	211 250.00
2132	Immeubles de rapport	10 000.00	2 500.00	2 500.00
2135	Installations et agencements	54 000.00	13 500.00	13 500.00
2138	Autres constructions	8 000.00	2 000.00	2 000.00
2151	Réseaux de voirie	1 000.00	250.00	250.00
2152	Installations de voirie	22 000.00	5 500.00	5 500.00
21538	Réseaux d'électrification	17 000.00	4 250.00	0.00
21568	Autre matériel et out. d'incendie et défense civile	10 000.00	2 500.00	2 500.00
2158	Autres installations, matériels & outillage	10 000.00	2 500.00	2 500.00
2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	25 000.00	6 250.00	4 500.00
2184	Mobilier	1 000.00	250.00	250.00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000.00	1 250.00	1 250.00
Ch. 21 : Immobilisations corporelles		1 340 179.75	335 044.94	300 000.00

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée, sur préconisation de la Commission Finances, autorise le Maire à ouvrir avant le vote du budget communal (n°17200) des crédits à hauteur de 10 000.00 € au chapitre 20 et 300 000.00 € au chapitre 21 pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2024.

Les crédits correspondants seront obligatoirement inscrits au budget lors de son adoption.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 025-212501936-20240208-2024_007-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :